Document généré le 4 juil. 2025 14:34

Assurances

Assurances

Chronique de documentation

R. M. et G. P.

Volume 58, numéro 3, 1990

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1104779ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1104779ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)
2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

M., R. & P., G. (1990). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, *58*(3), 425–443. https://doi.org/10.7202/1104779ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1990

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Chronique de documentation

par

R. M. et G. P.[1]

I. Le dernier numéro de *Sigma* et de *Expériodica* (Suisse)

Sigma (Suisse de Réassurances, janvier 1990) et *Expériodica* (Suisse de Réassurances, janvier 1990) offrent à leurs lecteurs une kyrielle d'informations sur le marché européen unique de 1992.

On retrouve dans *Sigma*, notamment, les «trois libertés fondamentales» du marché unique de l'assurance et un aperçu fort intéressant de la libre prestation des services :

> «La libre prestation des services signifie qu'une entreprise d'assurance a la faculté de couvrir, directement à partir de son siège (ou à partir de l'un de ses établissements), les risques situés dans un autre État membre, et sans y être établie.»

On y retrouve également des informations pertinentes sur les différentes étapes de la libre prestation de services — dans les domaines Vie et non-Vie. En ce qui a trait au domaine non-Vie, la directive de 1988 et celle de 1989 précisent les étapes de libéralisation :

- *Portée étendue :* les grands risques;
- *Portée restreinte :* certains risques définis, soumis au contrôle dans le pays de destination de la prestation;
- *Pas de libre prestation :* certains risques définis (exemples : accident du travail, responsabilité automobile, responsabilité nucléaire et autres).

Expériodica, pour sa part, traite de certains faits saillants inédits ou déjà publiés, dont :

---

[1]Sous la signature de R. M. : I à XIX; sous celle de G. P. : XX et XXI.

- l'accord entre la Suisse et la CEE sur les assurances (point de vue international);
- les possibilités pour un avenir commun entre la langue et l'assurance;
- les sociétés en participation, en Union soviétique;
- l'augmentation des primes en responsabilité civile professionnelle, attendue en Grande-Bretagne;
- le nouveau fonds de garantie chez Lloyd's, par suite des pertes financières résultant des délits de fraude commis par leurs agents devenus insolvables. Dans un premier temps, Lloyd's couvrira les sinistres jusqu'à concurrence de cinquante millions de livres.

II. *L'Argus* et sa rubrique DROIT : le nouveau contrat d'assurance (France)

L'Argus ne manque pas de s'interroger sur le contrat d'assurance, dans sa chronique DROIT :

a. «Quelle loi pour les contrats européens?», par Brigitte Raymond (édition du 26 janvier 1990).

L'Europe des douze, forcément, reflétera douze droits différents applicables au contrat d'assurance. Les courtiers devront choisir, outre le meilleur produit d'assurance au meilleur prix, outre la meilleure devise, quelle est la meilleure loi du contrat, la plus favorable à l'assuré.

b. «Contrat d'assurance : les changements du 1er mai», par Isabelle Pariente (n° 6155).

Les dispositions de la nouvelle loi du 31 décembre 1989 relativement au Code des assurances gouvernemental, ainsi que les droits et obligations nés du contrat depuis le 1er mai 1990. L'auteure en décrit les principales modifications.

III. *Worldwide Insurance*, ABSTRACTS (Angleterre)

Le numéro de mars 1990 ne manque pas d'intérêt. Qu'on en juge par les titres suivants :

- Nouvelle législation (projet) sur la pollution en Allemagne de l'Ouest;
- Revue des marchés dans le domaine de la réassurance;
- Le point sur Lloyd's en 1990 : les nouvelles orientations et perspectives;
- Les captives : divers titres, dont celui de British Petroleum (BP) qui soustrait de sa captive aux Bermudes la couverture *hull insurance cover* (ayant trait à sa flotte de pétroliers) au profit du marché d'assurance traditionnel;
- *Ruling Limits Auditors' Liability* : l'auteure examine un jugement marquant rendu par le plus haut tribunal anglais et restreignant la responsabilité des vérificateurs à l'égard des tiers.

IV. *Business Insurance* (États-Unis)

Trois numéros (entre autres) ont attiré notre intérêt :

- *celui du 26 février 1990 : «Broker Earnings Flat»*, étude comparant les revenus de 1989 et ceux des deux années antérieures chez les grands courtiers;
- *celui du 5 mars 1990 : «D&O Market Soft in '89: Wyatt Study»*;
- *celui du 12 mars 1990 : «Risk Management Services»*, étude sur les dix principaux consultants en gestion des risques *(ten largest risk management consultants)*;
- *celui du 26 mars 1990 :* les résultats des principaux assureurs *Property & Casualty* aux États-Unis.

V. "Pieces on the Board — A Survey of European Insurance," *The Economist*, February 24, 1990

Les pièces du jeu sont placées sur l'échiquier : telle est l'image utilisée par *The Economist* pour décrire la situation qui

prévaut actuellement en Europe en matière d'assurance et de services financiers. Derrière le grand marché unique de l'assurance, une toile de fond : le besoin d'assurance.

> *"The postwar generation is now pre-retirement. They fear that overstretched state social services will not provide the comfortable old age they want. They are buying more life assurance and the various savings products that masquerade under that name. They have also accumulated more things, including 120m vehicles and 150m dwellings. They expect more from employers, manufacturers, doctors, people who run them down in the street. It adds up to a lot of insurance all round."*

Ce n'est donc pas sans motif qu'on assiste actuellement en Europe à de vastes alliances, à des fusions entre géants de l'assurance, à la bancassurance, ie, le rapprochement entre les produits bancaires et financiers et les assurances.

Le marché des risques semble bien se porter, d'autant que la sinistralité, notamment en matière de catastrophes naturelles, y est très forte. On rapporte que les récentes tempêtes qui se sont abattues sur la France, de janvier à mars, ont coûté aux assureurs entre sept et dix milliards de francs, sans compter le montant des dégâts, encore plus élevés, concernant les mêmes tempêtes en Grande-Bretagne.

En bref, ce grand reportage fait par *The Economist* fait ressortir les trois branches d'assurance traditionnelles et comment sont positionnés les assureurs et réassureurs européens face à chacune d'elles, dans un contexte spécifique : celui d'un marché unifié. Dans un tel contexte, quels gestes poser sur l'échiquier, par qui et comment?

VI. *Manuel d'audit de l'assurance des entreprises*, par Jacques Charbonnier, L'Argus

Ce livre concis et pratique vient répondre aux questions que se posent, à propos des programmes d'assurances, les responsables d'entreprises et les spécialistes.

Si on doit préférer *vérification* au mot anglais *audit*, il demeure néanmoins que ce mot semble s'imposer dans les colloques, les séminaires et les ouvrages, non pas quant à la forme mais quand au fond. L'audit s'entend «de l'ensemble des opérations qui consistent à vérifier la validité et la cohérence du ou des programmes d'assurance garantissant une entité donnée». Quels sont les objectifs de l'audit? L'auteure en dénombre cinq :

«- *un objectif de vérification de conformité aux lois*;

- *un objectif de contrôle de la qualité* et de la fiabilité des informations produites ou utilisées;

- *un objectif de contrôle de l'efficacité* des structures d'organisation et des systèmes de gestion;

- *un objectif de contrôle de l'économie d'utilisation* des ressources;

- *un objectif de préconisation d'améliorations* du programme, destinées à s'intégrer dans l'ensemble des sécurités existantes ou à envisager, tout en respectant un cadre budgétaire fixé en fonction des possibilités financières de l'entité auditée.»

VII. *Nouvelles exigences d'information pour les sociétés ouvertes*, Samson Bélair Deloitte & Touche, 1990

La firme Samson Bélair vient de faire paraître un petit fascicule ayant trait aux sociétés ouvertes, lequel ne manque pas d'intérêt. Les nouvelles exigences ont paru dans l'instruction générale nº S. 10 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et dans l'instruction nº Q-24 de la Commission des valeurs mobilières du Québec. Par «sociétés ouvertes», on entend les sociétés dont les actions sont inscrites en bourse (dites publiques) et les sociétés qui font des appels publics à l'épargne (même si elles ne sont pas inscrites en bourse).

VIII. "1990: A year to ask *how* not *when*," *The John Liner Letter*, Vol. 27, No. 3, February 1990

Voilà une étude intéressante de la *John Liner Letter*, dont la qualité des réflexions est encore une fois observée dans ce numéro. Les auteurs signalent que l'an 1990 n'est pas encore celui

du redressement. La concurrence demeurerait vive tout au long de l'année. Même si les pertes techniques demeurent lourdes, les résultats du portefeuille financier ne cessent de croître. D'où la question "How *will the market turn hard?" (and not* when*)*.

IX. «Le coût des catastrophes», *Emphasis*, 1990/1, Tillinghast, a Towers Perrin company

La revue *Emphasis* de janvier 1990 nous apprend qu'en l'espace de huit semaines, les États-Unis ont connu quatre catastrophes majeures dont les dommages totalisent vingt milliards de dollars :

- ouragan Hugo;
- explosion d'une usine pétrolière au Texas;
- tornades en Alabama, se prolongeant le long de la côte Est;
- tremblement de terre de San Francisco.

Ces dommages peuvent se répartir ainsi :

- du côté des individus : 5 milliards $;
- du côté des entreprises : 3 milliards $;
- du côté gouvernemental : 2 milliards $;
- du côté des assureurs : 10 milliards $.

Concrètement, toutefois, tant les individus que les entreprises auraient droit à des déductions fiscales assumées par l'État, de sorte que les coûts ultimes assumés seraient les suivants :

- par les individus : 3 milliards $;
- par les entreprises : 2 milliards $;
- par le gouvernement : 8 milliards $;
- par les assureurs : 7 milliards $.

X. «La pollution», *SCOR Notes*, décembre 1989

Voici une nouvelle publication qui nous vient d'un réassureur français, SCOR. Le premier numéro de *SCOR Notes* est

consacré à la pollution, «phénomène majeur par l'ampleur de ses effets et les résonnances qu'il produit en chacun de nous et dans nos sociétés contemporaines», peut-on lire en page d'introduction.

Que contient ce numéro? En voici les titres :

- Europe : la vague verte;
- Les milieux pollués;
- La gestion des déchets industriels;
- La responsabilité et la justice fédérale;
- Le sinistre Exxon Valdez;
- La pollution accidentelle : comment indemniser toutes les victimes?;
- Assurance et pollution;
- Organisation de l'assurance pollution;
- Cotation objective en RC pollution;
- Assurance de responsabilité et pollution.

XI. *Faits sur les assurances de personnes au Canada*, publication de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., Montréal, édition 1989

Fondée en 1894, l'Association, connue sous le sigle ACCAP, compte parmi ses membres la plupart des sociétés d'assurances vie et maladie au Canada. La présente publication contient trois parties :

1. Faits sur l'assurance-vie au Canada;
2. Faits sur l'assurance-maladie au Canada;
3. Répertoire des sociétés offrant des assurances de personnes au Canada.

Un glossaire de termes d'assurance complète cette parution de 67 pages, disponible en français et en anglais.

Voici quelques statistiques que nous tirons en vrac de la première partie :

- Le capital assuré des contrats d'assurance-vie s'élevait à 995 milliards $ en 1988 (898 milliards $ en 1989);
- Les sociétés d'assurance-vie ont souscrit, en 1988, près de 15,1 millions de polices individuelles et près de 114 000 polices collectives couvrant 26,6 millions de titulaires de certificats;
- Les titulaires de polices d'assurance-vie possédant, par tête, plus d'assurance-vie, selon une classification par province, étaient :

	CAPITAL ASSURÉ MOYEN
- les citoyens de l'Ontario	42 083 $,
- les citoyens du Québec	41 009 $,
- les citoyens de l'Alberta	41 302 $;

- En 1988, les Canadiens ont souscrit 148 milliards $ d'assurance-vie (136 milliards $ en 1987);
- Du montant total d'assurance-vie en vigueur au Canada à la fin de 1988, 91% provenaient des sociétés enregistrées au niveau fédéral, 8% des sociétés à charte provinciale et 1% des sociétés de secours mutuels.

De nombreux tableaux et graphiques, sur chaque page, illustrent les thèmes traités.

Cette publication constitue un instrument pratique et fort utile sur l'assurance-vie au Canada. On y analyse les primes, l'assurance-vie elle-même, les rentes viagères, bref tout ce qui constitue la base de cette grande branche de la finance canadienne. À noter également que la brochure contient un vocabulaire de l'assurance sur la vie et de l'assurance-maladie.

En page 36, on trouve une comparaison intéressante de l'assurance-vie en vigueur au Canada et dans les principaux pays du monde. Si le portefeuille d'assurance-vie aux Etats-Unis est de 9 565 644 millions $, il est, au Canada, de 995 130 millions $ alors qu'il est, en France, de 1 299 195 millions $. La différence est relativement faible, étant donné que la France a une population du double de la nôtre. Longtemps, l'assurance-vie y a traîné de l'arrière. Avec l'ère du général de Gaulle, je crois, la confiance est

revenue : les Français ont repris le temps perdu et ils ont souscrit abondamment assurance-vie et capitalisation.

Au Canada, la souscription d'assurance-vie a été régulière, croissante jusqu'à atteindre un niveau assez étonnant; ce qui souligne à la fois des moyens plus élaborés, un grand effort de vente et une monnaie sinon fondante, du moins à valeur décroissante.

XII. *Reinsurance*, Course 47, The Insurance Institute of Canada, by William A. Weeks

Il nous est d'autant plus agréable de commenter le cours 47 de l'Institut d'assurance du Canada qu'il fut préparé par un associé de B E P International Inc.[2], M. William A. Weeks. Constatant une lacune, au début de la décade précédente, pour ce qui est du cours de réassurance de l'Institut, M. Weeks s'est vu rapidement confier le mandat de préparer le présent manuel en ces termes :

> *"The objectives of such a course would be to provide the student with a good working knowledge of the principles of reinsurance as well as an insight into the practical aspects of this important part of the insurance business."*

L'auteur ne manque pas de remercier les personnes qui, initialement, l'ont assisté dans les grandes orientations d'une telle discipline, laquelle, disons-le, ne fait pas l'unanimité dans le concert des experts en réassurance. Nous croyons qu'il s'est acquitté de sa tâche avec diligence, intelligence et clarté. Voici comment.

Le cours comprend dix chapitres, entrecoupés par quatre questionnaires pratiques destinés à évaluer les connaissances de l'étudiant en regard des chapitres qui les précèdent. Les dix chapitres portent les titres suivants :

1. Introduction à la réassurance;
2. Formes et types de réassurance;
3. La réassurance proportionnelle;

[2]Filiale de Sodarcan inc.

4. La réassurance non proportionnelle;
5. Les conditions d'application en réassurance proportionnelle et en réassurance non proportionnelle;
6. Fonctions de la réassurance;
7. Différents types de traités en réassurance — biens et responsabilités;
8. Le prix de la réassurance;
9. Les variations de la relation entre la réassurance, l'assurance et l'intermédiation;
10. Programmes de réassurance divers.

L'auteur prend également soin, avant d'aborder le premier chapitre, de recommander certains ouvrages bibliographiques utiles en marge du cours. De plus, il dégage les principaux objectifs du cours, du point de vue de l'étudiant. Notamment, celui-ci devrait pouvoir maîtriser les concepts suivants à la fin de son étude :

1° Identifier les marchés et définir le rôle des intermédiaires;

2° Connaître les principaux types de réassurance proportionnelle et non proportionnelle;

3° Comparer la réassurance par traité et la réassurance facultative;

4° Identifier et expliquer les différents types de traité et les mécanismes d'application;

5° Identifier et connaître les éléments des traités de réassurance;

6° Connaître les quatre fonctions majeures de la réassurance;

7° Déterminer les prix de la réassurance et sa composition;

8° Connaître les principaux intervenants dans le marché de la réassurance;

9° Connaître les applications de la réassurance dans divers secteurs : maritime, aviation, vie, risque de grêle.

À n'en pas douter, au dire des praticiens consultés, ce manuel constitue un ensemble complet, cohérent et à jour des multiples facettes de la réassurance.

Un projet de traduction en français de ce manuel est actuellement en cours.

XIII. *Le nouvel espace financier : les marchés canadiens et la mondialisation*, un rapport de synthèse du Conseil économique du Canada, 1989

Voici le deuxième rapport de synthèse que le Conseil économique publie sur les marchés financiers canadiens[3]. Publié également en anglais sous le titre *A New Frontier*, la performance du marché canadien est étudiée en tenant compte de deux tendances principales : la mondialisation des marchés financiers et l'innovation financière.

En voici les grands titres :

1. Un système en pleine mutation;
2. À nouveaux marchés, nouveaux produits;
3. Le Canada et le nouvel espace financier;
4. Pour relever le défi.

Ce rapport, que nous ne pouvons analyser ici, faute d'espace, reflète les vues des membres du Conseil économique du Canada. Il fut préparé par une équipe de recherche composée de sept personnes. Laissons donc le dernier mot aux auteurs[4] :

> «Le nouvel espace financier offre aux institutions canadiennes tout un éventail de possibilités nouvelles, dans un environnement beaucoup plus compétitif. Nous avons signalé dans le présent rapport de synthèse que nos institutions perdent du terrain sur certains marchés en expansion rapide. Nous estimons que des institutions canadiennes solides constituent un pilier important de la croissance de notre économie, mais nous croyons aussi que le meilleur moyen d'améliorer leur compétitivité est

[3]Le premier rapport s'intitulait *Concurrence et stabilité* (novembre 1986).

[4]Tiré des conclusions finales, p. 58 et 59.

la concurrence, et non le protectionnisme. C'est pourquoi nous proposons qu'on assouplisse encore davantage les restrictions qui entravent la concurrence étrangère sur le marché canadien. Nous proposons en outre d'autres mesures qui pourraient permettre aux institutions canadiennes d'élargir leurs débouchés, tant au Canada qu'à l'étranger. Si elles sont mises en oeuvre, ces mesures sont susceptibles d'accélérer la restructuration de l'industrie des services financiers, changement auquel le Canada ne peut se soustraire s'il veut demeurer compétitif sur les marchés de demain.

«La promotion de la concurrence constitue un aspect important du présent rapport, mais bon nombre de nos recommandations visent également à renforcer la solvabilité de nos institutions financières et la stabilité des systèmes financiers canadien et international. Si l'on met en oeuvre des mesures allant dans le sens de celles que nous avons recommandées, nous croyons qu'il sera possible de gérer judicieusement les risques inhérents au nouvel espace financier et d'améliorer ainsi les perspectives de gains économiques.

«Nous avons la conviction que le processus d'internationalisation va se poursuivre et que le Canada ne peut demeurer à l'écart de cette évolution. C'est pourquoi le Conseil estime que les Canadiens et leurs gouvernements doivent prendre l'initiative et se donner les moyens nécessaires pour s'engager avec confiance dans le nouvel espace financier planétaire.

XIV. *Risk Management and Insurance Audit Techniques*, par Dwight F. Levick, The John Liner Organization, 1988

Voilà un ouvrage intéressant qui s'adresse au praticien de l'assurance, à l'étudiant, au gestionnaire de l'assurance dans l'entreprise ou au consultant. Sous forme de cartable à feuilles mobiles, on peut y insérer les mises à jour.

Le recueil comprend les six chapitres suivants, ainsi qu'un index détaillé :

- ***Chapter I** - Management Considerations.*

  On y traite, en particulier, des objectifs recherchés par l'audit des risques et des assurances;

- ***Chapter II** - Principles of Risk Management.*

  L'approche traditionnelle de la gestion du risque y est décrite : traitement et financement du risque, transfert du risque, les options autres que l'assurance, le choix du courtier, les rôles du gestionnaire, etc.;

- ***Chapter III** - Insuring Property and Casualty Risks.*

  L'auteur commente en détails les conditions et les clauses contractuelles des assurances de biens et de responsabilités, incluant les assurances particulières ou spéciales;

- ***Chapter IV** - Sample Audit Report.*

  Un formulaire est suggéré à toute personne chargée de la vérification (*audit*)[5] des risques et des assurances. Il s'agit d'un formulaire très détaillé, précédé de nombreuses recommandations adressées au gestionnaire (*Risk Manager*);

- ***Chapter V** - Forms and Checklists.*

  L'auteur reproduit les principaux questionnaires utilisés par le gestionnaire des risques en ce qui a trait aux informations générales sur l'entreprise et aux informations concernant les types de risques connexes à l'entreprise;

- ***Chapter VI** - Cumulative Supplement.*

  L'auteur commente plus en détail certains principes ou encore certains risques spécialisés.

---

[5]L'audit est une discipline récente. Alors que la gestion des risques relève directement de l'entreprise, l'audit relève d'un consultant indépendant. Ce dernier pourra tout autant vérifier les techniques de la gestion dans telle ou telle entreprise que la place des risques et les mécanismes pour y parer.

XV. *Actes du colloque* (IXe Colloque juridique) : catastrophes écologiques et incidences juridiques, tenu à la faculté de droit de l'Université de Montréal le 17 mars 1989; publiés par André Poupart, professeur et organisateur du colloque

Voici la liste des principaux sujets discutés lors de ce colloque :

.	*André Poupart*	Avant-propos;
.	*Patrick Lagadec*	Principes et check-list pour le pilotage des crises post-accidentelles;
.	*Stella Leney*	La gestion des risques techniques et environnementaux à Hydro-Québec;
.	*Dr Yvon Beauregard*	Défaillances technologiques et déstabilisation sociale;
.	*Ejan Mackaay*	Analyse économique des règles du droit civil relatives à la protection de l'environnement;
.	*Gérald Perreault*	Les pouvoirs des municipalités en matière d'environnement;
.	*Claude Massicotte*	La sécurité du public et son environnement;
.	*Rémi Moreau*	Indemnisation des victimes des catastrophes écologiques;
.	*Alain Letourneau*	L'indemnisation des victimes des catastrophes écologiques;

. *Claude Masse*	Recours collectifs et problèmes environnementaux ou la petite histoire des aventures et déboires de Robin des lois;
. *Jacques Dufresne*	La responsabilité collective;
. *Jean Hétu*	Les sanctions pénales et la protection de l'environnement;
. *Michèle Rivet*	Quelques réflexions sur le «crime» écologique, convient-il de le prévoir au Code criminel?;
. *Jean-Claude Deschênes*	Progrès économiques et qualité de l'environnement, les arbitrages de l'État.

XVI. Rapport sur la tarification en assurance automobile (1989)

En mars dernier, l'Inspecteur général des institutions financières a transmis à la ministre déléguée aux Finances le douzième rapport annuel sur la tarification en assurance automobile au Québec pour l'année 1989. Voici certaines conclusions y apparaissant :

> «La première conclusion qui se dégage de l'analyse de la tarification pratiquée par les assureurs en 1989 est que les pertes d'exploitation devraient être beaucoup plus importantes que celles de 1988. Il a en effet été évalué que ces pertes pourraient représenter 11% des primes acquises, pour un montant de 171 M $ en 1989. La situation s'est donc détériorée par rapport à 1988 où les pertes d'exploitation représentaient seulement 5% des primes acquises et s'élevaient à 71 M $. Il est à noter que c'est l'assurance des voitures de tourisme avec des pertes de 170 M $ qui donne lieu à ce résultat.

«Cette hausse des pertes d'exploitation est le résultat d'une augmentation du coût des sinistres de 14%, jumelée à une hausse des primes acquises de l'ordre de 5%.

«À ces pertes d'exploitation que les assureurs subissent depuis quelques années, s'ajoute le fait que le niveau des tarifs est demeuré relativement stable depuis deux ans. De plus, l'analyse du fondement statistique des primes exigées en 1989 par les assureurs a démontré que celles-ci étaient à un niveau d'insuffisance plus élevé qu'en 1988. Dans cette optique, les consommateurs québécois doivent s'attendre à une augmentation des tarifs au cours des prochains mois.»

XVII. *Lexique général des assurances*, par M. Louis-Paul Béguin, Les Publications du Québec, 265 pages

Les Cahiers de l'Office de la langue française associés aux Publications du Québec pour les fins de l'édition de ce livre nous offrent, sous la rédaction de M. Louis-Paul Béguin, un lexique terminologique intéressant et utile, préparé à la Direction des services linguistiques de l'Office de la langue française. C'est avec joie que nous en accueillons la publication et nous sommes persuadés qu'il rendra de grands services à ses utilisateurs.

Voici ce que l'auteur y signale, en introduction :

«Qu'il soit anglophone ou francophone, le lecteur repérera facilement l'équivalent qu'il recherche en consultant l'une ou l'autre des deux parties d'égale importance qui font de l'ouvrage un lexique anglais-français et français-anglais. Les renvois y sont indiqués, ainsi que les domaines d'emploi. Des catégories grammaticales sont données pour les entrées françaises. Ce *Lexique général des assurances* ne peut prétendre couvrir exhaustivement la terminologie d'un si vaste secteur évoluant constamment. Il réunit néanmoins un ensemble de termes jugés importants et fréquemment utilisés ou présentant une difficulté grammaticale, terminologique ou traductionnelle. Un index des termes à éviter a été dressé et paraît à la fin de la partie française.

Une bibliographie très fournie ouvre un large horizon sur la documentation consultée à titre référentiel.

XVIII. *Les assurances IARD au Canada*, 17e édition, Bureau d'assurance du Canada, 56 pages

Cette brochure est un guide pratique tant pour ceux qui oeuvrent dans le milieu de l'assurance que pour différentes personnes qui s'y intéressent, les consommateurs, les médias, les étudiants et autres. Elle jette un peu de lumière sur une institution importante qui emploie 120 000 personnes, qui a un volume d'affaires de plus de 12 milliards de dollars et un actif de près de 30 milliards.

Voici les principales matières qui y sont traitées de façon succinte mais précise :

- les primes émises au Canada par branche d'assurance;
- les sinistres et certains grands sinistres;
- les éléments d'information utiles en assurance-automobile;
- les principaux aspects sur l'industrie des assurances au Canada;
- les adresses utiles;
- un petit lexique des assurances.

XIX. «La responsabilité des dirigeants en France, aux États-Unis et en Angleterre», Le Cahier pratique n° 4, supplément du 20 juillet 1990, *L'Argus*, France

Tous les Cahiers pratiques de *L'Argus* sont intéressants. Le dernier en date ne fait pas exception : il porte sur la responsabilité des dirigeants d'entreprise et sur les principaux éléments de prévention et d'assurance. Voici les quatre titres principaux :

- «Dirigeants responsables : jusqu'où?»
- «Droit comparé européen»
- «Prévention et assurance»
- «Le dirigeant face à la réclamation : 7 cas»

XX. *Services Rendered by Reinsurers*, Text of prize-winning entry for the Boleslaw Monic Fund Foundation Prize Award 1988. *Quarterly letter* from the Netherlands Reinsurance Group, No. XXXII/122, December, 1989

Voilà deux excellentes publications du groupe NRG d'Amsterdam. Dans le premier cas, il s'agit d'un texte qui a remporté le prix *Boleslaw Monic Fund Foundation* en 1988. Le Groupe le reproduit à l'usage de ses lecteurs, tout en donnant à la fin de la brochure les règlements du prix fondé il y a plusieurs années, à la suite du décès d'un de ses fonctionnaires supérieurs, M. Boleslaw Monic.

Quant à la *Quarterly letter*, elle contient quelques articles que voici :

1. The implications of genetic engineering on personal insurance;
2. Electronic slip / Electronic placement;
3. R.O.A. Conference;
4. Within the Group.

Ces deux publications contiennent des renseignements fort intéressants et qui soulignent l'intérêt que le Groupe porte aux questions d'assurance et à la manière dont elles sont traitées.

XXI. L'Annuaire du Canada 1990, publication de Statistique Canada, Ottawa

Il s'agit là d'un texte extrêmement intéressant parce qu'il permet d'obtenir sur le Canada une grande quantité de faits et de statistiques. En voici l'intention :

> «Les graphiques de l'Annuaire du Canada 1990 sont conçus en vue d'une consultation rapide et vous permettent de saisir les principales tendances au premier coup d'oeil. Vous pouvez vous y référer pour suivre l'évolution annuelle du coût de l'habitation... pour connaître la valeur des produits manufacturés... ou pour

savoir quelle province rapporte le nombre le plus élevé de faillites de consommateurs.

«Avec plus de 500 tableaux statistiques et 70 graphiques présentant clairement les tendances observées dans les données, l'Annuaire du Canada 1990 vous permet de trouver les réponses à vos questions sans perdre de temps. De plus, son index amélioré contient de nombreux renvois et mots-clefs et vous facilite d'autant la tâche. En somme, l'Annuaire du Canada constitue le document de référence que les chercheurs et les bibliothécaires consultent au début de leur recherche.